

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	32
		En exercice 25
		Présents 28
		Votants 28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-16 – Achat du site des Fonteneilles à BEAUCOURT

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2009-05-11 portant sur l'acquisition des Fonteneilles,

Vu la délibération 2010-03-01 portant sur l'étude de réalisation du bâtiment à vocation économique des Fonteneilles,

Vu la délibération 2010-01-08 portant sur l'étude de faisabilité pour l'aménagement des zones économiques majeurs,

Dans le cadre de la restructuration des espaces économiques majeurs de la Communauté de Communes du Sud Territoire il est envisagé le rachat par la CCST du site des Fonteneilles appartenant actuellement à la ville de Beaucourt en vue de sa réhabilitation.

L'opération d'acquisition de la CCST se décomposerait comme suit :

- Un immeuble bâti « le Fer à Cheval » estimé par le service France Domaine à 150 000 € HT hors coût de dépollution des sols, désamiantage et réhabilitation du bâtiment.
- Un immeuble foncier attenant au bâtiment « le Fer à Cheval » d'une superficie d'environ 15 631 m² et ce à l'euro symbolique après validation par le service France Domaine sollicité pour avis.

Les biens acquis par la Communauté de Communes du Sud Territoire seront intégrés au domaine privé de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'acquisition dans le domaine privé de la collectivité des biens considérés ci-dessus à savoir : l'immeuble bâti « le Fer à Cheval » pour un montant de 150 000 € HT (cent cinquante mille euros hors taxe) et l'immeuble foncier attenant au bâtiment à l'euro symbolique, les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,**
- **d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,**
- **d'autoriser le Président à transférer éventuellement ces acquisitions bâti et foncière à toute personne morale dûment mandatée à cet effet,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ces décisions et ester en justice si nécessaire.**

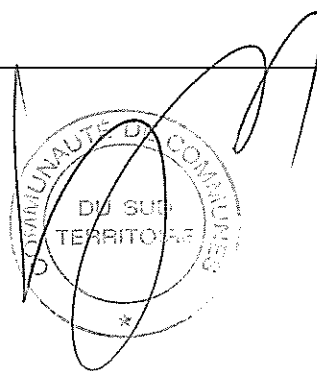
Annexes :

Plan cadastral.

Evaluations des Domaines.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

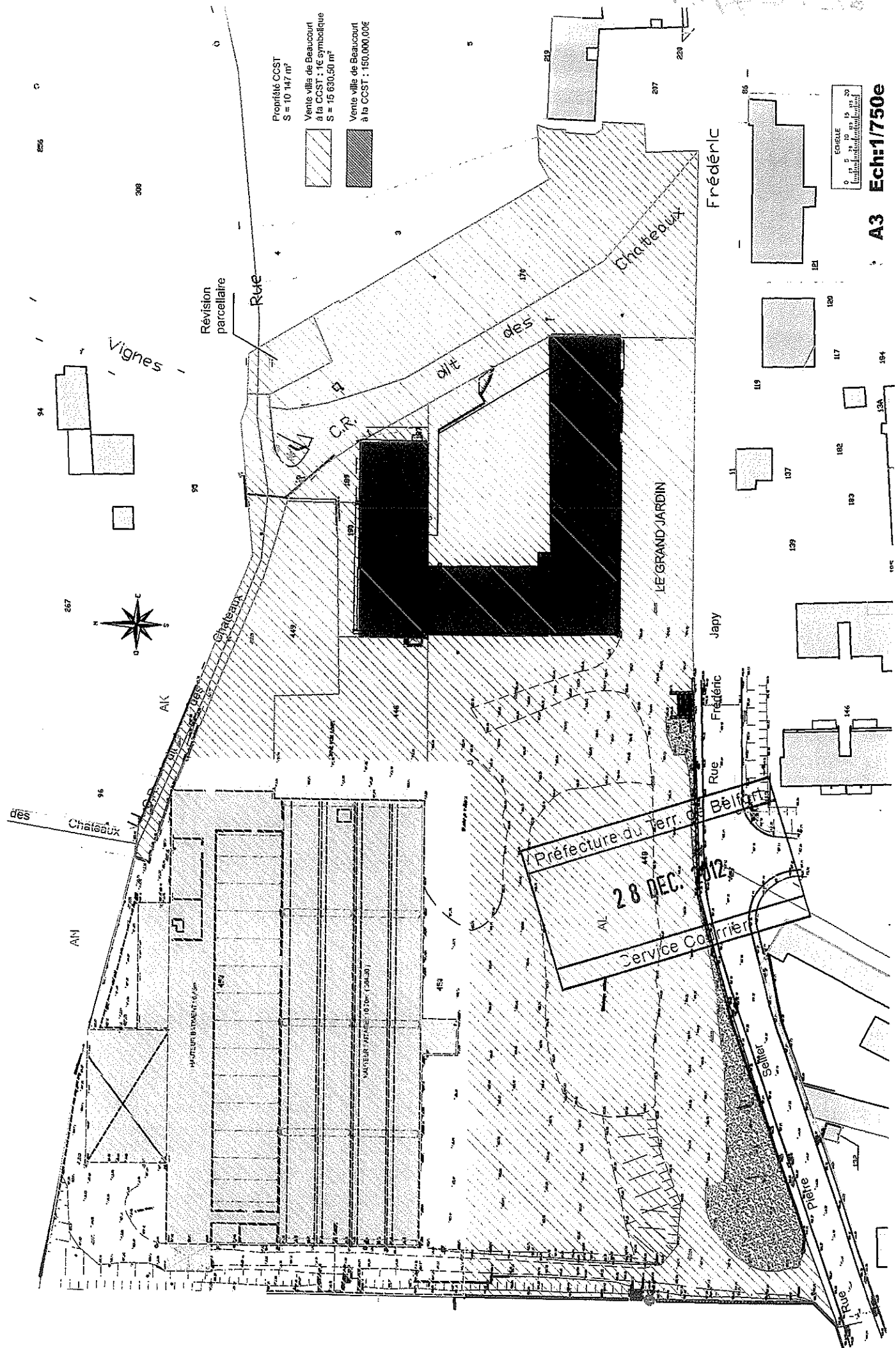
Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,

PLAN CESSION FONTENELLES VILLE DE BEAUCOURT A LA C.C.S.T.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
SERVICE FRANCE DOMAINE

9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
B.P 10489
90016 BELFORT CEDEX

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MARCHAL
Téléphone : 03 84 36 62 38
Télécopie : 03 84 36 62 37
Courriel : marie-christine.marchal@dgfip.finances.gouv.fr

DOMAINE
CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

CESSION AMIABLE

OBJET : Site des Fonteneilles.
N/RÉF : EI n° 2012 - 009V0412
V/RÉF : Courriel du 19/11/2012 .
Affaire suivie par Nathalie BLONDE

Consultant - Propriétaire - Date de réception : VILLE DE BEAUCOURT - 19/11/2012.

Origine de propriété : V2007P4251 du 31/10/2012.

Description sommaire :

COMMUNE DE BEAUCOURT- Ensemble immobilier dénommé le « Fer à Cheval » sur parcelles cadastrées section AL n° 188 lieudit « 1 chemin des Châteaux » de 6 a 78 ca et emprise du bâtiment sur parcelle section AL n° 448 lieudit « Rue Frédéric Japy » de 1 ha 33 a 03 ca

Urbanisme : PLU du 12/07/2005,RS 21/11/08 ,M 21/11/08 - Zone AUa.

Situation locative : Estimation libre à la vente.

Conditions Financières de l'opération:

Cession en l'état à la Communauté de Communes Sud Territoire à du bâtiment dénommé « Fer à Cheval » au prix de 150 000 € HT.

Avis du Domaine sur l'opération :

Le prix de cession négocié à 150 000 € HT est acceptable .

Durée de validité de l'estimation : un an

Observations :

↳ Évaluation faite hors contraintes géotechniques.

↳ Indications sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme.

Prescriptions en matière d'amiante définies dans les décrets n°96-97 du 07 février 1996, n°97-855 de 12 septembre 1997, n° 2001-840 du 13 septembre 2001, n° 2002-839 du 3 mai 2002 et arrêté du 22 août 2002.

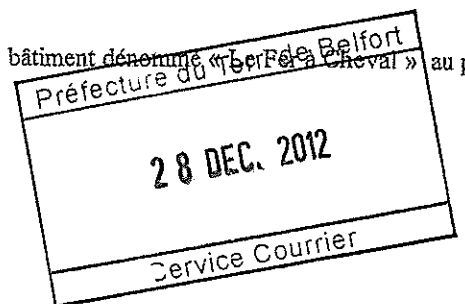
La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte de la présence d'amiante et des coûts éventuels d'enlèvement de l'amiante.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence de termites ni des risques liés au saturnisme.

↳ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 20 novembre 2012
Pour la Directrice Départementale,
L'Inspecteur,

Marie-Christine MARCHAL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT
SERVICE FRANCE DOMAINE

9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
B.P 10489
90016 BELFORT CEDEX

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MARCHAL

Téléphone : 03 84 36 62 38

Télécopie : 03 84 36 62 37

Courriel : marie-christine.marchal@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Terrain du site des Fonteneilles.

N/RÉF : EI n° 2012 - 009V0308

V/RÉF : Courriel du 19/11/2012 .

DOMAINE
CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

CESSION AMIABLE

Consultant -- Propriétaire -Date de réception : VILLE DE BEAUCOURT - 19/11/2012.

Origine de propriété : V2007P4251 du 31/10/2012.

Description sommaire :

COMMUNE DE BEAUCOURT- Parcelles en nature de terrain du site des Fonteneilles
section AL n° 3 lieudit « Le Grand Jardin » de 12 a 07 ca.
section AL n° 170 lieudit « Le Grand Jardin » de 21 a 22 ca.
section AL n° 187 lieudit « Le Grand Jardin » de 70 ca
section AL n° 189 lieudit « Le Grand Jardin » de 1 a 30 ca
section AL n° 190 lieudit « Le Grand Jardin » de 1 a 45 ca
section AL n° 446 lieudit « Le Grand Jardin » de 7 a 67 ca
section AL n° 448p lieudit « Rue Frédéric Japy » de 1 ha 33 a 03 ca (hors emprise de bâtiment)
section AL n° 449 lieudit « Rue Frédéric Japy » de 10 a 74 ca.
DP en nature de voirie d'environ 2 493 m²

Urbanisme :PLU du 12/07/2005,RS 21/11/08 ,M 21/11/08 - Zone AUa.

Situation locative : Estimation libre à la vente.

Conditions Financières de l'opération :

Dans le cadre du projet de reconversion du site des Fonteneilles , cession à la Communauté des Communes Sud Territoire des terrains à l'euro symbolique .

Avis du Domaine :

Compte tenu de l'opération envisagée , la cession à l'euro symbolique est acceptable .

Durée de validité de l'estimation :un an

Observations :

↳ Évaluation faite hors contraintes géotechniques.

↳ Indications sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme.

Prescriptions en matière d'amiante définies dans les décrets n°96-97 du 07 février 1996, n°97-855 de 12 septembre 1997, n° 2001-840 du 13 septembre 2001, n° 2002-839 du 3 mai 2002 et arrêté du 22 août 2002.

La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte de la présence d'amiante et des coûts éventuels d'enlèvement de l'amiante.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence de termites ni des risques liés au saturnisme.

↳ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 20 novembre 2012
Pour la Directrice Départementale,
L'Inspecteur,

Marie-Christine MARCHAL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES